

Communiqué de presse, 5 septembre 2023

Caisses de pensions : rémunérations supplémentaires malgré les pertes sur les placements

La fortune des caisses de pensions s'est contractée de 9% en 2022. Pourtant, trois institutions de prévoyance sur cinq ont octroyé à leurs assurés une rémunération supérieure au taux d'intérêt minimal LPP de 1,0%. Le taux d'intérêt technique augmente légèrement pour la première fois, avec à la clé un effet positif sur le degré de couverture. Les caisses de pensions enregistrent un rendement de +3,7% depuis le début de l'année, ce qui permet au taux de couverture de s'établir actuellement à 106.5%. La hausse du niveau des taux d'intérêt incite à réviser davantage l'allocation d'actifs stratégique. Une caisse sur cinq prévoit d'augmenter de nouveau la quote-part obligataire.

L'année des placements 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, ainsi que par une hausse significative de l'inflation et des taux d'intérêt. Les caisses de pensions ont subi des pertes dans les deux principales classes d'actifs, à savoir les actions et les obligations. Avec un rendement moyen de -9,0%, 2022 a été l'année des placements la plus faible depuis la crise financière. Elle contraste avec le rendement positif de l'année en cours, qui atteint +3,7% à fin août 2023. Cette évolution réjouissante s'accompagne néanmoins de plusieurs défis tels que le recul des perspectives de croissance, les conséquences d'une politique monétaire plus restrictive et des taux d'inflation qui restent élevés.

Rémunération supérieure au minimum LPP

Malgré les pertes sur les placements, le capital de prévoyance des employés a été rémunéré à hauteur de 2,0% en moyenne pour l'année 2022. Cela représente le double de la rémunération minimale LPP de 1,0% fixée par le Conseil fédéral, qui a été appliquée par environ une caisse sur trois.

Changements dans le portefeuille immobilier

A fin 2022, 24% de la fortune des caisses de pensions étaient placés dans « l'or en béton ». Contrairement aux actions et aux obligations, les placements immobiliers ont en partie généré des plus-values durant l'année 2022, ce qui a contribué à l'augmentation de leur quote-part. Malgré la forte hausse des taux d'intérêt, les caisses de pensions veulent conserver leur positionnement sur l'immobilier et même développer davantage l'immobilier direct suisse. La situation pourrait également changer au niveau des fonds immobiliers négociés : une caisse sur trois prévoit de réduire son engagement dans l'immobilier suisse coté. Cela s'explique notamment par le fait que les fonds cotés ont clôturé en territoire fortement négatif l'année dernière en raison de la détérioration de l'agio, tandis que les fondations de placement continuaient à dégager des rendements positifs. En conséquence, les fonds immobiliers cotés pourraient encore perdre en importance dans un avenir proche. Il est particulièrement important de bien appréhender les risques liés aux catégories de placement avec des quotes-parts élevées. Les responsables considèrent actuellement le niveau des taux d'intérêt comme le principal risque sur le marché immobilier suisse, suivi par la crainte d'interventions réglementaires et les inquiétudes relatives à la conjoncture.

La quote-part obligataire est au plus bas, mais un changement se dessine

Les caisses de pensions misent sur un mix de placements diversifié. A fin 2022, la quote-part en actions se situait légèrement au-dessus de la moyenne historique des vingt dernières années avec 29,5%. La part obligataire du portefeuille a progressivement diminué ces dernières années en raison



du bas niveau des taux d'intérêt. Au fil du temps, la quote-part des obligations a été nettement réduite au profit de l'immobilier et des placements alternatifs. Après les pertes de 2022, la quote-part des titres à revenu fixe (liquidités incluses) s'élève à 36,3%. A titre de comparaison, elle représentait près de la moitié de la fortune des caisses en 2013. Les placements alternatifs affichent une valeur maximale légèrement supérieure à 10% au sein du portefeuille.

La hausse significative du niveau des taux d'intérêt depuis fin 2021 a relancé le débat sur l'allocation d'actifs stratégique. Compte tenu du nouvel environnement de taux, une caisse de pensions sur cinq a l'intention d'augmenter à nouveau la quote-part obligataire pour les emprunts d'Etat et d'entreprises ; un autre cinquième mène encore des discussions à ce sujet. La majorité des caisses interrogées n'a toutefois pas prévu de relever sa quote-part obligataire à l'heure actuelle. Il convient également de noter que les responsables de caisses de pensions restent très favorables à l'égard des placements dans les infrastructures et dans l'immobilier. En outre, ce type de placement offre une certaine protection contre le renchérissement des prix en période de hausse des taux d'inflation.

Taux d'intérêt technique : la promesse d'intérêts augmente pour les bénéficiaires de rentes

En raison de la hausse des taux, les caisses de pensions disposent de nouveau d'une plus grande marge de manœuvre pour la définition du taux d'intérêt technique. Ainsi, environ 30% des participants indiquent qu'un relèvement du taux d'intérêt technique est prévu ou tout au moins discuté. Un possible renversement de tendance a déjà été amorcé l'année dernière. Après des années de réductions continues, le taux d'intérêt technique a été relevé de 0,1 point à 1,7%. Il en résulte une baisse de l'évaluation des capitaux de prévoyance, ce qui engendre un effet positif sur le degré de couverture.

Le taux de conversion diminue

Avec près de 5,3%, le taux de conversion perd de nouveau 0,1 point de pourcentage en 2023 par rapport à l'année précédente. Les caisses de pensions continuent donc à s'éloigner du taux de conversion minimal LPP de 6,8%, qui ne tient notamment pas suffisamment compte de l'allongement de l'espérance de vie. Le taux de conversion approprié sur le plan actuariel s'élève actuellement à 4,8% (pour un taux d'intérêt technique de 1,75% avec les tables de génération LPP 2020). Un taux de conversion trop élevé par rapport au taux d'intérêt technique engendre des pertes sur les retraites que les plus jeunes doivent indirectement payer via des baisses de rémunération. Pour contrer cette redistribution, les caisses de pensions ont en partie opté pour de nouvelles réductions qui devraient faire baisser le taux de conversion moyen à 5,10% dans les cinq prochaines années.

Pour maintenir le degré de couverture à un niveau stable, un rendement d'au moins 1,9% doit actuellement être réalisé. Avec le mix de placements actuel, les caisses de pensions peuvent espérer un rendement légèrement supérieur à cette valeur cible à long terme.

Adaptation des prestations à l'évolution des prix pour les rentes en cours

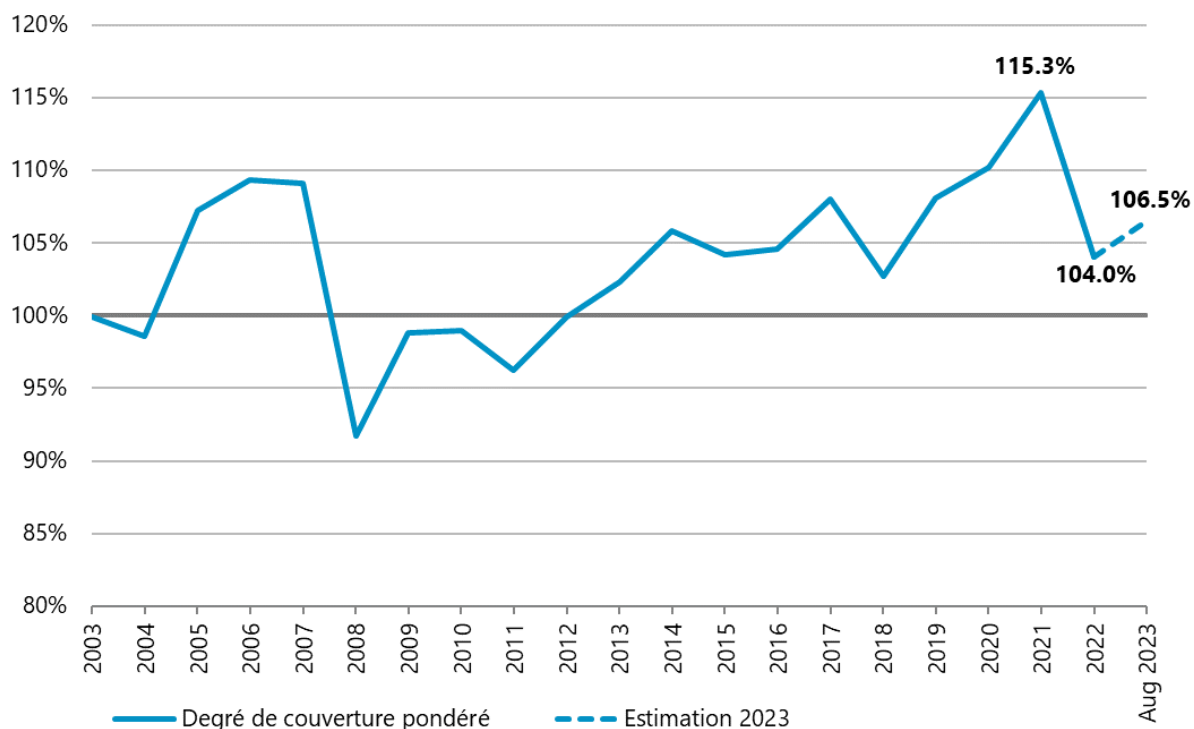
A l'heure actuelle, les caisses de pensions se penchent également sur la question de l'inflation et de la compensation du renchérissement. Diverses mesures telles que des versements uniques et des augmentations de rentes en fonction du taux de conversion individuel des assurés sont en cours de discussion. Les versements uniques dépendants du montant de la rente annuelle, p. ex. les 13^e mois de rente, font partie des options les plus discutées ou mises en œuvre. Cette mesure n'a toutefois été appliquée que par une minorité de caisses. Cela tient aux taux d'intérêt réels toujours négatifs, mais aussi à la structure de l'institution de prévoyance et aux résultats de placement obtenus sur les marchés financiers.



1) Degré de couverture 2003 – août 2023

Les institutions de prévoyance ont épuisé une grande partie de leurs réserves en 2022.

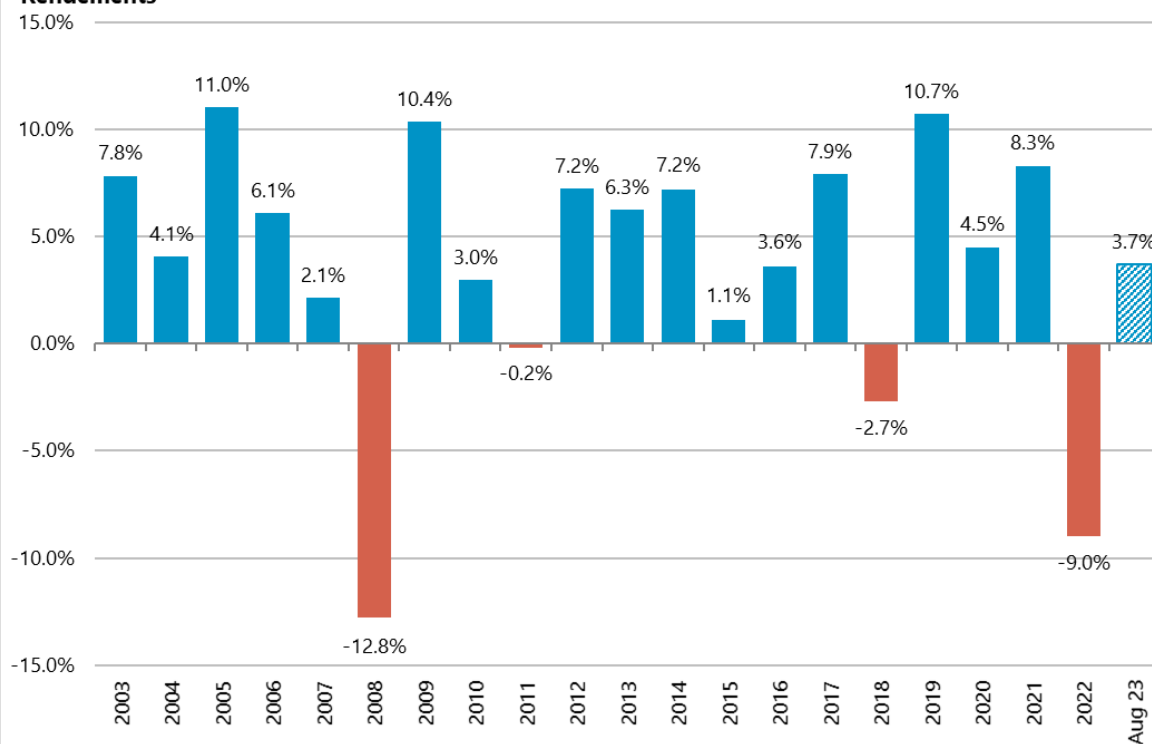
Degré de couverture



2) Rendements 2003 – août 2023

Malgré un environnement qui reste difficile, les rendements évoluent de manière positive cette année.

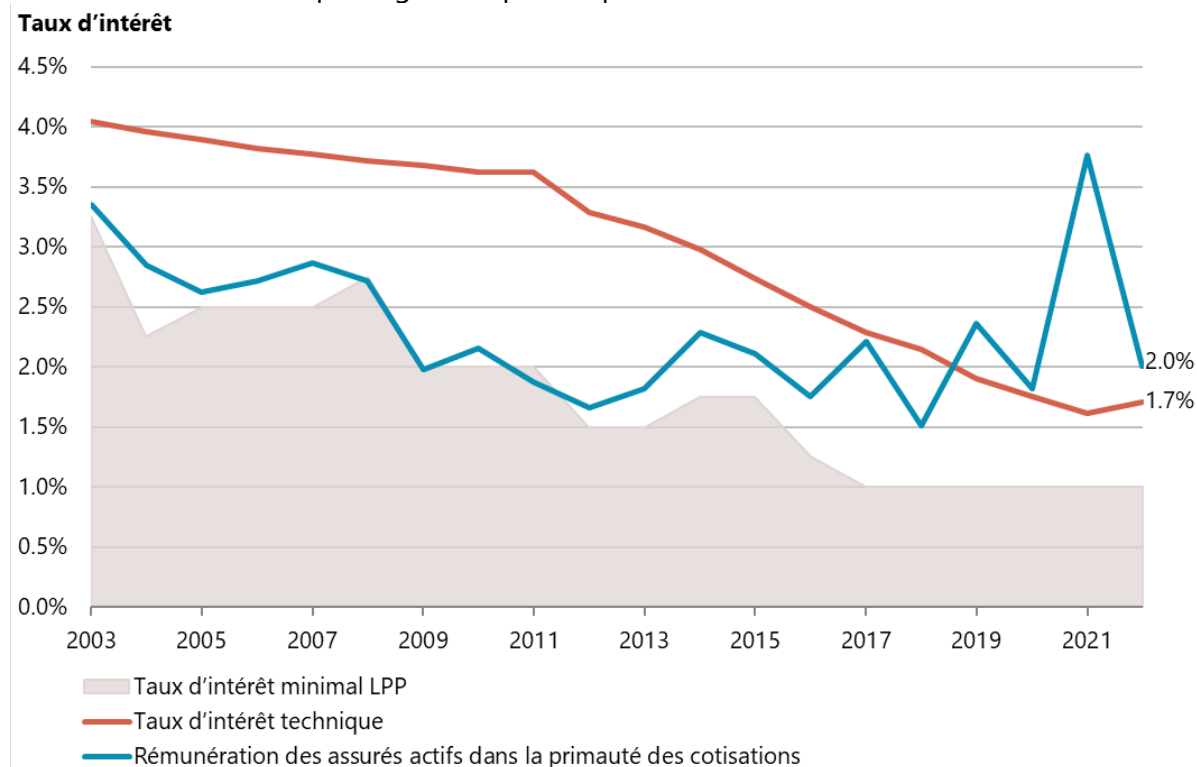
Rendements





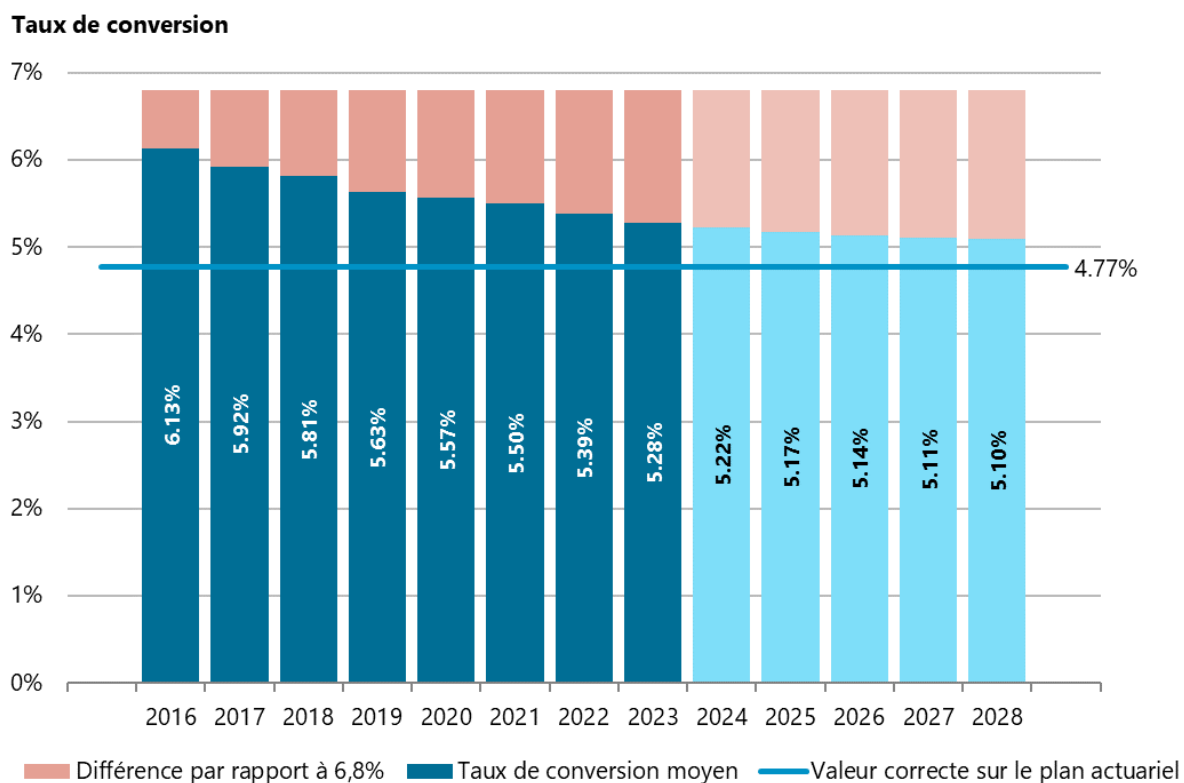
3) Rémunérations diverses 2003 – 2022

Le taux d'intérêt technique augmente pour la première fois



4) Taux de conversion 2016 – 2028

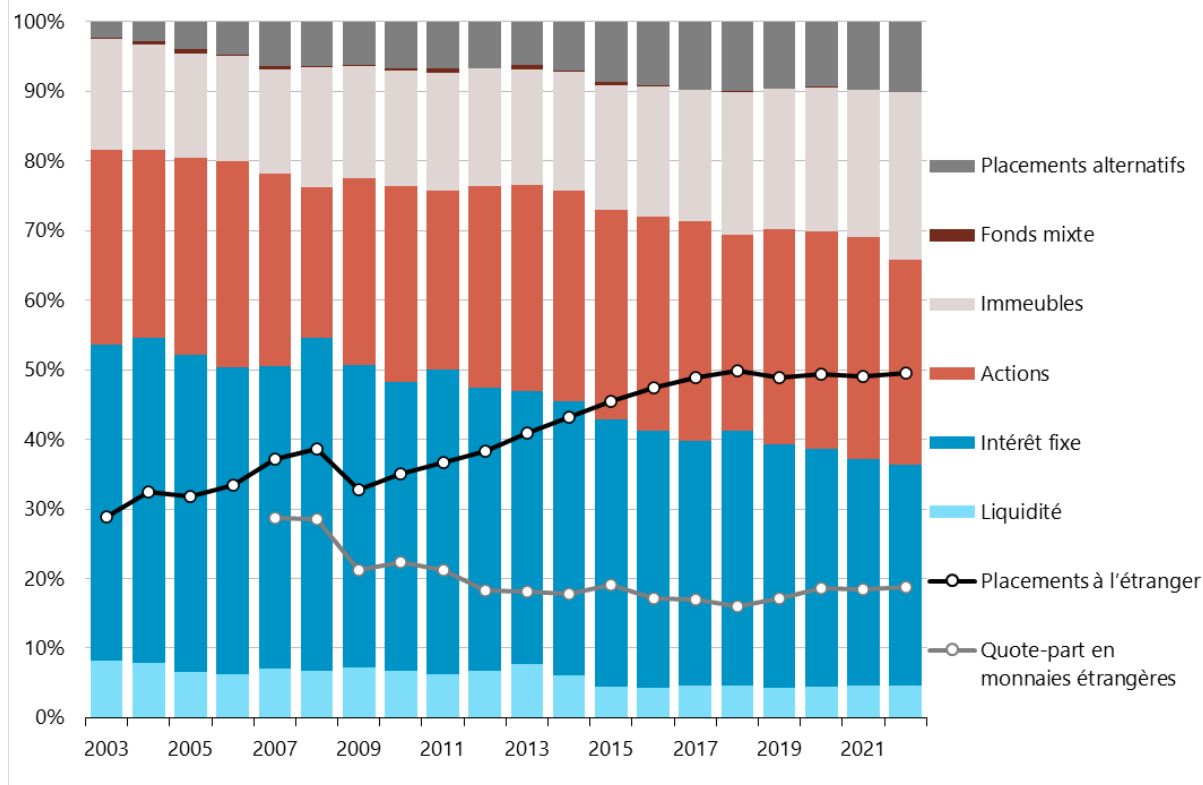
Les valeurs à partir de 2024 se basent sur les réponses aux questions du sondage concernant les réductions prévues.





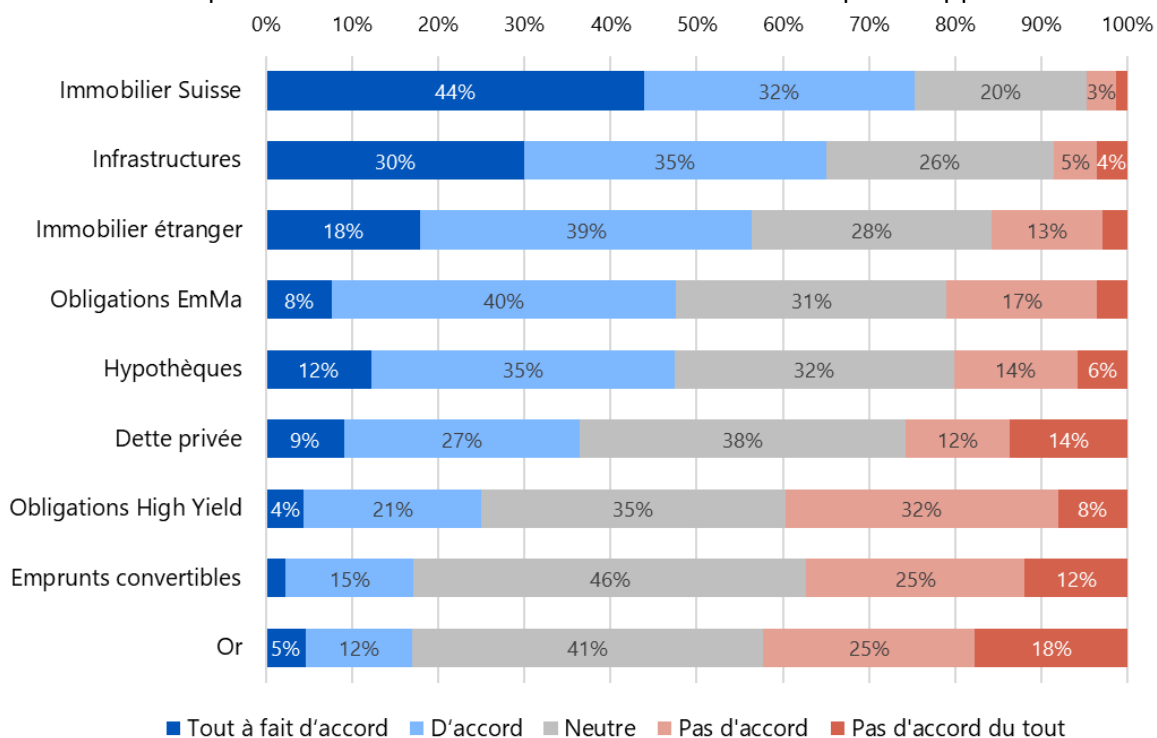
5) Répartition de la fortune 2003 - 2022

Près d'un franc sur quatre est investi dans l'immobilier.



6) Avec la hausse des taux d'intérêt, ces classes d'actifs restent-elles justifiées dans le cadre de l'allocation stratégique ?

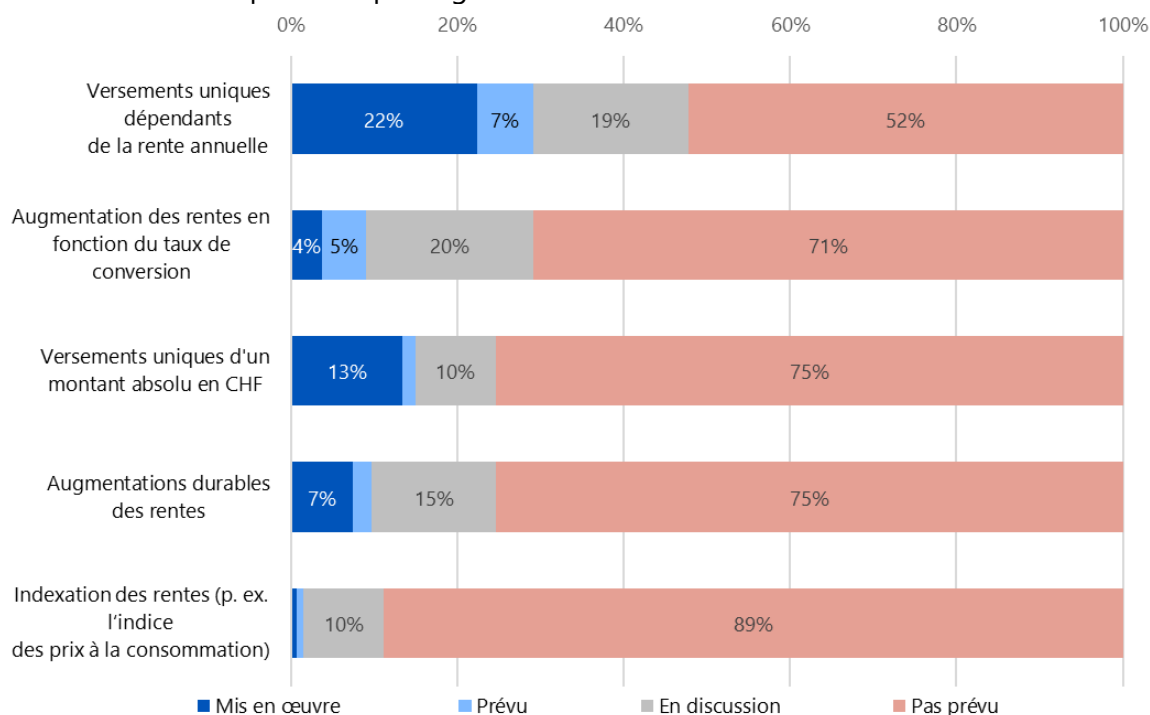
L'immobilier et les placements dans les infrastructures recueillent le plus d'approbation.





7) Part des caisses de pensions concernées par des adaptations de prestations pour les rentes en cours en raison de l'évolution des prix

Les versements uniques sont privilégiés.



Contact

Direction de l'étude (Ueli Sutter, Andreas Rothacher, Oliver Gmünder)

E-mail : riskcheckup@complementa.ch

A propos de l'étude

Réalisée pour la 29e fois cette année, l'étude reflète de manière représentative et récurrente l'ensemble du marché du 2e pilier et livre de précieux renseignements, des tendances et des comparaisons à long terme aux institutions de prévoyance et à leurs bénéficiaires. La direction de l'étude informe les milieux spécialisés et les médias sur les résultats intermédiaires chaque année en mai ainsi que sur les résultats globaux et le thème spécial en septembre. L'étude 2023 est basée sur un corpus de données de 444 fonds de pension avec un capital d'environ 760 milliards de francs suisses. Pour le thème spécial 168 gestionnaires de fonds de pension supplémentaires (par exemple la direction ou le conseil de fondation / le comité d'investissement) ont été interrogés au moyen d'un questionnaire spécial.

Complemeta SA

Complemeta accompagne les caisses de pensions depuis 1984 dans les questions de gestion financière et organisationnelle. L'entreprise se trouve en mains familiales et outre son siège social à Saint-Gall, dispose d'une succursale à Zurich ainsi que d'une filiale à Munich. Elle compte plus de 60 collaborateurs qui apportent un soutien individuel aux clients dans la mise en place et la surveillance des processus de financement et d'investissement. En tant que prestataire indépendant, Complemeta représente exclusivement les intérêts des clients. Dans le cadre du processus de suivi, elle informe investisseurs et caisses de pensions sur les risques, les stratégies alternatives et le potentiel d'optimisation.

Site web : www.complementa.ch | LinkedIn: [@Complemeta-AG](https://www.linkedin.com/company/complementa-ag)